

DÉLIBÉRATION N° CB 21-10 DU 20 MAI 2021

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DES ZONES VULNERABLES DU BASSIN
SEINE-NORMANDIE

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'article R211-75 à 77 du code de l'environnement relatif à la définition des zones vulnérables et à leur réexamen quadriennal ;
- Vu la saisine du Président du comité de bassin par le Préfet coordonnateur de bassin du 23 mars 2021 ;
- Vu l'avis de la commission permanente des programmes et de la prospective du 27 avril 2021 ;
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 20 mai 2021.

DÉLIBÈRE

Article unique

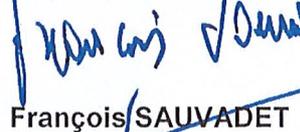
Le comité de bassin rend un avis favorable au projet de zonage soumis à la consultation du comité de bassin du 20 mai 2021.

La Secrétaire
du comité de bassin par intérim



Sandrine ROCARD

Le Président
du comité de bassin


François SAUVADET